

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 57-2017/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Intéressés	
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 28395-2017/1-ACTS/DJA du 20 juillet 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 AOÛT 2017, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 2 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la **commission d'appels d'offres des marchés provinciaux**, les mots : « *M. Alesio Saliga, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, suppléant* » et les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Alesio Saliga, suppléant* ».

ARTICLE 2 : A l'article 6 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au **conseil d'administration de la société de financement et de développement de la province Sud (PROMOSUD)**, les mots : « *M. Philippe Michel, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » ; les mots : « *Mme Nicole-Andréa-Song, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Yoann Lecourieux,*

titulaire », et les mots : « *M. Philippe Blaise, titulaire* » sont remplacés par : « *M. Gil Brial, titulaire* ».

ARTICLE 3 : A l'article 8 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à **l'assemblée générale de l'association des communes et collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)**, les mots : « *M. Jean Saussay, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Maurice Pelage, titulaire* ».

ARTICLE 4 : A l'article 16 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte (SEM de Tina)**, les mots : « *Mme Nicole Andréa-Song, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, titulaire* ».

ARTICLE 5 : A l'article 17 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration du syndicat mixte Aquarium de Nouméa et de la province Sud (fondation Catala-Stucki)**, les mots : « *M. Alesio Saliga, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Thierry Santa, suppléant* ».

ARTICLE 6 : A l'article 18 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil consultatif du tourisme dans la province Sud**, les mots : « *M. Alesio Saliga, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, suppléante* ».

ARTICLE 7 : A l'article 19 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration et à l'assemblée générale du groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS)**, les mots : « *M. Grégoire Bernut, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* ».

ARTICLE 8 : A l'article 23 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à **la commission d'attribution des logements SIC**, les mots : « *M. Alesio Saliga, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire* ».

ARTICLE 9 : A l'article 32 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à **la commission des lots industriels**, les mots : « *M. Grégoire Bernut, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Jandot, titulaire* ».

ARTICLE 10 : A l'article 33 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au comité de province de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF)**, les mots : « *Mme Nicole Andréa-Song, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, titulaire* ».

ARTICLE 11 : A l'article 39 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA)**, les mots : « *Mme Nicole Andréa-Song, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire* ».

ARTICLE 12 : A l'article 41 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF)**, les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Jandot, suppléante* », et les mots : « *Mme Nicole Andréa-Song, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ».

ARTICLE 13 : A l'article 42 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société anonyme d'économie mixte (SEM) Sud Forêt**, les mots : « *Mme Nicole Andréa-Song, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire* », et les mots : « *M. Philippe Blaise, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, titulaire* ».

ARTICLE 14 : A l'article 52 de la délibération modifiée du 6 juin 2014, relatif **au conseil d'administration de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS)**, les mots : « *M. Dominique Molé, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* », et les mots : « *Mme Pascale Doniguan, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *M. Dominique Molé, suppléant* ».

ARTICLE 15 : A l'article 62 de la délibération modifiée du 6 juin 2014, relatif **au conseil d'administration du syndicat mixte des Grandes Fougères**, les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Jandot, suppléante* » ; les mots : « *M. Alesio Saliga, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* » ; les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant* », et les mots : « *Mme Paule Gargon, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante* ».

ARTICLE 16 : A l'article 63 de la délibération modifiée du 6 juin 2014, relatif **au comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS)**, les mots : « *Mme Sonia Backès, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire* ».

ARTICLE 17 : A l'article 69 de la délibération modifiée du 6 juin 2014, relatif **à l'association Observatoire et Information sur l'Environnement (CEIL)**, les mots : « *M. Alesio Saliga, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, titulaire* ».

ARTICLE 18 : L'article 72 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration des ateliers de pédagogie personnalisée de Nouvelle-Calédonie (APP-NC) est abrogé.**

ARTICLE 19 : A l'article 98 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au conseil d'administration du collège d'Auteuil**, les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, titulaire* », et les mots : « *M. Yoann Lecourieux, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante* ».

ARTICLE 20 : A l'article 115 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **à la commission consultative des bourses (études supérieures ou spécialisées)**, les mots : « *Mme Pascale Doniguan, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante* ».

ARTICLE 21 : A l'article 126 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **à l'association Théâtre de l'Île**, les mots : « *M. Léonard Sam, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* ».

ARTICLE 22 : A l'article 130 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **à la commission des sites et monuments historiques**, les mots : « *M. Eugène Ukeiwé, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* ».

ARTICLE 23 : A l'article 139 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif **au comité**

syndical du syndicat mixte des transports urbains (SMTU) du Grand Nouméa, les mots : « *M. Alesio Saliga, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Gil Brial, titulaire* », et les mots : « *M. Gil Brial, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante* ».

ARTICLE 24 : A l'article 141 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à **la commission centrale de sécurité (CCS)**, les mots : « *M. Sébastien Robert, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Guillaume Bénébig, suppléant* ».

ARTICLE 25 : A l'article 141-4 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relative **au comité de pilotage de Saint-Louis**, les mots : « *Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sonia Backès, titulaire* ».

ARTICLE 26 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.